

**Commune**  
**De**  
**TORCE EN VALLEE**

**Délibérations**  
**Du Conseil Municipal**

**Date de convocation**  
*4 mai 2022*  
**Date d'affichage**  
*4 mai 2022*

L'an deux mil vingt-deux,  
Le dix mai à vingt heures trente précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le dix mai deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

**En exercice** 15  
**Présents** 12  
**Votants** 15

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

**Absents et excusés** : Denis DEBELLE, Aurélia BUTET, Michel CHADUTEAU.

*Denis DEBELLE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.*  
*Aurélia BUTET donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place.*  
*Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.*

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

#### **PARTICIPATION AU RASED DE BONNETABLE** **2022 - 041**

Monsieur le Maire présente la demande de participation pour le financement des locaux attribués au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) de Bonnetable, comme chaque année.

Le RASED est un dispositif de l'Éducation Nationale qui peut être sollicité par les enseignants, les parents et les élèves. Il permet de prévenir et de remédier aux difficultés rencontrées par les élèves (difficultés d'adaptation, de communication, d'apprentissage...)

Une décision commune avait été prise en 2015 de réunir les enseignants du RASED et les maires des communes concernées afin de présenter un bilan d'activité, un bilan financier et un budget prévisionnel des coûts de fonctionnement du RASED.

Les actions du RASED de notre secteur sont pilotées par l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de la Ferté Bernard et ont pour objectif de lutter contre l'échec scolaire. Le RASED se compose d'enseignants spécialisés qui ont suivi une formation et ont obtenu un diplôme spécifique adapté aux élèves en échec scolaire. Ils travaillent en collaboration avec des professionnels d'autres services ; orthophonistes, pédopsychiatres ou psychologues et rencontrent les familles et les enseignants. Chaque intervenant du RASED a un devoir de confidentialité et a ses propres domaines d'intervention.

Chaque commune est tenue de mettre à disposition des membres du RASED un local, si possible au sein de l'École, qui ne soit pas un lieu de passage, ce qui est le cas pour chacune des écoles du secteur (y compris Bonnetable).

En plus du local au sein de ses écoles, la commune de Bonnetable met à disposition un ancien logement de fonction pour les enseignants spécialisés, un bureau pour la psychologue scolaire et une petite salle de réunion, situés Rue Brombacher, à l'arrière de l'école primaire. Ce local est le siège du RASED du secteur, il permet d'accueillir les familles des 14 communes concernées, de stocker leur matériel et sert aussi de point administratif (accueil téléphonique...). Le Rased rayonne dans 16 écoles sur 14 communes, ce qui représente environ 2000 enfants.

L'éducation nationale finance les salaires du personnel mais les coûts de fonctionnement reviennent à la commune de Bonnetable. C'est donc à la mairie de Bonnetable de collecter les participations des autres communes.

Par souci d'équité, la commune de Bonnetable propose que le coût par enfant soit calculé sur les coûts de fonctionnement réels de l'année N-1 et non plus sur le budget prévisionnel de l'année N.

Il en ressort une participation de 3,70 € par enfant (contre 4,10€ si basé sur le budget prévisionnel 2022) soit pour notre commune la somme de 444 € sur la base de 120 enfants scolarisés au groupe scolaire de Torcé-en-Vallée.

Monsieur le Maire fait appel au vote,

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de participer au budget de fonctionnement du RASED proposé par la commune de Bonnetable pour l'année 2022 pour un montant de 444 €.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,**

**Pour copie conforme,**

*Le Maire,*

*Jean-Michel ROYER*

